



**VIOLENCES**  
SEXISTES ET SEXUELLES  
FAITES AUX FEMMES

**RÉAGISSONS !**  
BRISONS LE  
**SILENCE**

**3919**



Numéro national gratuit (fixe et mobile)



Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation et l'émergence de mouvements citoyens encourageant la prise de parole des femmes, les violences sexistes et sexuelles perdurent. Alors que l'année 2020 a connu une très forte augmentation des violences intrafamiliales, l'année 2021 est marquée par une hausse de 20 % des féminicides.

Ces violences sont l'expression d'une discrimination ancrée envers les femmes ; les stéréotypes, les comportements sexistes, la persistance de la culture du viol banalisent les comportements et les violences les plus graves.

Cet état de fait appelle un engagement accru de la part de l'État et des collectivités, afin de garantir à chacun et chacune le droit à la bienveillance et à la sécurité, dans une société de l'égalité réelle. C'est ainsi que la Ville de Lyon s'implique aux côtés des associations du territoire, et renforce les dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles exercées à l'encontre des femmes.

La Ville de Lyon s'engage donc fortement au travers de multiples actions :

- La prévention contre les discriminations sexistes, notamment en milieu scolaire
- Le soutien aux associations
- Le financement de permanences d'accueil gratuites, anonymes et confidentielles dans les mairies des 3, 7, 8 et 9<sup>e</sup> arrondissements
- La formation du personnel municipal
- La mise à disposition de logements pour les femmes victimes de violences avec ou sans enfant
- L'accueil et l'orientation des victimes par des intervenant-es sociaux en commissariat
- L'éclairage juridique sur les droits des victimes avec les juristes des Maisons de justice et du droit
- Des dispositifs de lutte contre le harcèlement de rue, comme les marches exploratoires ou le dispositif Angela dans le 7<sup>e</sup> arrondissement

La Ville s'engage. Les habitant-es aussi : témoins de violence, vous avez un rôle fondamental.

Sauvons des vies : appelons le 17 ! Nous sommes toutes et tous responsables du respect des droits humains.

**Florence Delaunay**, Adjointe au Maire de Lyon déléguée aux droits et égalités

**Mohamed Chih**, Adjoint au Maire de Lyon délégué à la sûreté, sécurité, tranquillité

## Quelques chiffres

Issus de l'étude nationale du Ministère de l'intérieur sur les morts violentes au sein du couple en 2021 et de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)

- 1 femme est tuée tous les 3 jours et demi par son conjoint ou ex-conjoint
- 1 femme est tuée tous les 3 jours et demi par son conjoint ou ex-conjoint
- 122 femmes ont été tuées, cela représente une augmentation de 20% de féminicides par rapport à 2020 (102 victimes)
- 32 % des femmes victimes avaient déjà subi des violences antérieures. 64 % de celles-ci avaient signalé ces violences antérieures aux forces de sécurité intérieure et, parmi elles, 84 % avaient déposé une plainte antérieure
- 12 enfants sont décédés lors de ces violences
- 32% des auteurs se sont suicidés après les faits
- Les homicides commis dans le cadre conjugal représentent 19% de l'ensemble des homicides
- 1 femme sur 10 est victime de violences
- Le nombre de femmes qui sont victimes de viols et/ou de tentatives de viol est estimé à 94 000, soit un viol/tentative de viol toutes les 6 minutes
- On estime à 3,6 milliards d'euros par an le coût total des violences conjugales pour la société

Dans le Rhône, 2 femmes ont été tuées en 2021 dans le cadre de violences conjugales.

# Qu'est-ce que les violences contre les femmes ?

- **Physiques** : coups et blessures
- **Verbales** : moqueries, insultes, chantages, menaces
- **Sexuelles** : relations forcées, viols (y compris dans le couple), mutilations
- **Psychologiques** : comportements ou propos humiliants, contrôle vestimentaire, harcèlement, confiscation des papiers, isolement
- **Économiques** : contrôle des dépenses, privation des moyens et des biens

Ces infractions, toutes punies par la loi, englobent les violences sur les (ex) conjoints, (ex) concubins ou (ex) partenaires de PACS.

## Que dit la loi ?

### SONT DES DÉLITS :

- **Les violences conjugales** (avec ou sans ITT : Incapacité Temporaire de Travail)
- **Le harcèlement au travail, au sein du couple, dans la rue, et dans toutes les circonstances de la vie** (exemple : l'envoi de courriels ou appels téléphoniques malveillants)
- **Le harcèlement sexiste et sexuel.**

### EST UN CRIME :

- **Le viol** : la peine est aggravée s'il est commis par le conjoint, concubin ou partenaire de PACS.

### EN CAS DE DANGER IMMÉDIAT :

#### APPELEZ LA POLICE - LA GENDARMERIE (17), OU LES POMPIERS (18)

Si vous êtes victime de violence ou informé-e d'une situation de violence : appelez le 3919 ou allez voir une association spécialisée.

Les victimes en possession ou non d'un certificat médical peuvent porter plainte 24h sur 24, 7 jours sur 7, dans n'importe quel commissariat de Police, à la Gendarmerie ou auprès du Procureur de la République en écrivant au Tribunal Judiciaire.

### QUELQUES CONSEILS :

- Garder les papiers importants (pièce d'identité, carte vitale, certificats médicaux...) en lieu sûr et accessible. Si le conjoint dérobe les papiers d'identité ou le titre de séjour lors d'un voyage à l'étranger, le consulat français peut délivrer un visa de retour.
- Identifier les personnes et les lieux où trouver de l'aide
- Rassembler des témoignages de parents, ami-es, collègues, témoins des violences dont les déclarations viendront renforcer celles de la victime
- Faire établir un certificat médical le plus détaillé possible
- Dans une situation de danger, si la victime quitte le domicile conjugal avec ou sans les enfants, il est conseillé de le signaler au commissariat.

# Permanences gratuites

La Ville de Lyon, en partenariat avec l'association VIFFIL SOS-femmes (Violences Intra-Familiales Femmes Informations Libertés), organise des permanences en mairies d'arrondissement. L'entretien est gratuit, sans rendez-vous, confidentiel et anonyme.

Ces lieux offrent **un accueil, une écoute**

- pour celles qui craignent l'émergence de la violence
- pour celles qui connaissent déjà la violence :  
**un soutien** dans les démarches juridiques, administratives et sociales,  
**une orientation** vers d'autres services.

Les femmes de tous les arrondissements peuvent venir, selon leur choix, dans l'une de ces permanences.

- **Mairie du 3e**

215 rue Duguesclin

04 78 95 83 50

Les lundis de 14h à 16h30

- **Mairie du 7e**

16 place Jean Macé

04 72 73 68 00

Les vendredis de 9h30 à 12h

- **Mairie du 8e**

12 avenue Jean Mermoz

04 72 78 33 00

Les jeudis de 9h30 à 12h

- **Mairie du 9e**

6 place du marché

04 72 19 81 81

Les mardis de 14H à 16H30

- **Permanences de VIFFIL**

Villeurbanne

156 cours Tolstoï

Les jeudis de 10h à 12h

04 78 85 76 47

- **Permanences de VIFFIL**

Saint-Fons

Mairie de Saint-Fons

Permanence téléphonique

au 04 78 85 76 47 :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi

de 9h30 à 12h30 et de

13h30 à 17h30

Jeudi de 9h30 à 16h30

**NE LAISSONS PAS LA VIOLENCE S'INSTALLER. RÉAGISSONS !**

**[www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr)**

**3919**



**Numéro national gratuit (fixe et mobile)**

# Écoute, accompagnement

## Association VIFFIL

(Violences intra-familiales  
Femmes Informations Libertés)  
156 cours Tolstoï - Villeurbanne  
04 78 85 76 47

## Association CIDFF

(Centre d'information sur les droits  
des femmes et des familles)  
18 place Tolozan (1er)

## Femmes solidaires

218 rue Garibaldi - (3e)  
Accueil sur rdv le mardi  
de 16h à 19h  
07 81 98 32 46

## Planning familial

Écoute, information,  
accompagnement : sans rdv  
Consultation médicale : avec rdv  
2 rue Lakanal - Villeurbanne  
04 78 89 50 61

## GAMS

(Groupe pour l'abolition des  
mutilations sexuelles et mariages  
forcés)  
Permanence sur rdv : 06 50 96 71 20  
ou [gamsrhonalpes@gmail.com](mailto:gamsrhonalpes@gmail.com)  
Centre social Bonnefoi,  
11 rue Turenne (3e)

## FIJI Auvergne Rhône-Alpes

(Femmes informations juridiques  
internationales)  
Droit international de la famille  
64 rue Paul Verlaine - Villeurbanne  
04 78 03 33 63

## Association LE MAS

(Mouvement d'action sociale)  
Service Info-Droits-Victimes  
17 rue Crepet (7e)  
04 78 60 00 13

## Filactions

Prévention des violences sexistes  
et conjugales notamment  
auprès des jeunes.  
04 78 30 63 50

## Collectif Metoo Lyon

7 rue Diderot (1er)  
• Tous les jeudis sauf le 1<sup>er</sup> du mois,  
de 18h30 à 20h30 :  
Permanence d'écoute individuelle, gratuite  
et anonyme (1er)  
• 1er jeudi du mois 18h30-20h30 :  
groupe de parole  
Dans les 2 cas, inscription obligatoire sur  
[collectifmetoolyon@gmail.com](mailto:collectifmetoolyon@gmail.com)

## Maisons de Justice et du Droit

Permanences d'accès au droit,  
sur rendez-vous  
horaires sur [lyon.fr](http://lyon.fr)

### • MJD Lyon sud

32 avenue Jean Mermoz (8e),  
04 78 74 00 42

### • MJD Lyon Nord

1 rue du Chapeau rouge (9e),  
04 72 85 67 90

## Barreau de Lyon

Consultation gratuite des avocat-es  
sur rendez-vous  
[www.barreaulyon.com](http://www.barreaulyon.com)



## Police nationale

Permanences d'intervenants sociaux  
en commissariat sur rdv

04 72 07 38 06

Commissariats :

1er/4e : 18 place Louis Pradel

3e/6e : 11 rue Saint-Jacques

7e-8e : 40 rue Marius Berliet

9e : 29 rue Berjon

## Numéros utiles

Police : 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Hébergement d'urgence : 115

Urgence personnes sourdes : 114 (sms)

## Numéros nationaux

### • Violences femmes info : 3919

appel anonyme et gratuit depuis fixe  
et mobile, 24H24, 7/7jours

### • Viol SOS femmes

0800 05 95 95

du lundi au vendredi de 10h à 19h

(appel gratuit et anonyme)

### • Ecoute violences femmes handicapées

**Association femmes pour le dire, femmes  
pour agir :**

01 40 47 06 06 ; les lundis 10h-13h,  
14h30-17h30 et les jeudis 10h-13h

### • Tchat anonyme, sécurisé et gratuit

**fait par et pour les jeunes**

**Association en avant toutes**

[www.commentonsaime.fr](http://www.commentonsaime.fr),

du lundi au samedi 10h-21h

### • Plateforme de signalement en ligne

**Police Gendarmerie anonyme et gratuite ,**

7jours/7 24h/24 :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>



**3919**  **Numéro national gratuit (fixe et mobile)**

**17**  **En cas de danger immédiat**

# Découpe ton violentomètre



PROFITE  
Ta relation est saine quand il...

1 Respecte tes décisions et tes goûts

2 Accepte tes ami-e-s et ta famille

3 A confiance en toi

4 Est content quand tu te sens épanoui

5 S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble

VIGILANCE, DIS STOP !  
Il y a de la violence quand il...

6 T'ignore des jours quand il est en colère

7 Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose

8 Rabaisse tes opinions et tes projets

9 Se moque de toi en public

10 Te manipule

11 Est jaloux en permanence

12 Contrôle tes sorties, habits, maquillage

13 Fouille tes textos, mails, applis

14 Insiste pour que tu envoies des photos intimes

15 T'isole de ta famille et de tes ami-e-s

PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE  
Tu es en danger quand il...

16 Te traite de folle quand tu lui fais des reproches

17 "Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît

18 Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe

19 Menace de se suicider à cause de toi

20 Te touche les parties intimes sans ton consentement

21 Menace de diffuser des photos intimes de toi

22 T'oblige à regarder des films pornos

23 T'oblige à avoir des relations sexuelles



**Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes**

# Le violerntomètre

*Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.*



**VIOLENCES FEMMES INFO  
APPELEZ LE  
3919\***  
\* Appel anonyme et gratuit